



CONCERT-CONFÉRENCE

LE PROCESSUS MUSICAL DE CRÉATION DANS L'ŒUVRE DE YOUSSEF CHAHINE

À l'occasion du dixième anniversaire de la disparition du cinéaste égyptien Youssef Chahine, l'ADRC s'associe à La Cinémathèque française et à Tamasa Distribution, pour lui rendre hommage à travers une rétrospective en 12 films.

L'ADRC propose également à ses adhérents une tournée exceptionnelle de concerts-conférences sur le processus musical de création, en accompagnement du film *LE DESTIN*.

YOUSSEF CHAHINE : UN PROCESSUS MUSICAL DE CRÉATION

Bercé par l'âge d'or du musical américain, puis égyptien des années 1930-1940, Youssef Chahine accorde très tôt une place primordiale à ce genre cinématographique. Ses films musicaux, par-delà leur légèreté et fantaisie, laissent transparaître son engagement politique malgré la censure égyptienne. Grâce aux archives professionnelles de Chahine, déposées à la Cinémathèque française, il devient possible de retracer un processus de création singulier (écriture et préparation, tournage et postproduction) et de révéler les convictions sous-jacentes du cinéaste. En conclusion de l'intervention, la conférencière interprétera au violon quelques musiques phares de l'œuvre de Chahine.

L'INTERVENANTE

Amal Guermazi est musicologue, auteure de plusieurs articles, livrets et conférences sur la musique au cinéma. Elle est doctorante à l'Université Paris-Sorbonne et chercheuse à la Cinémathèque française où elle est en charge du conseil scientifique de l'exposition « Youssef Chahine » qui se tient à la Galerie du Musée du cinéma. Violoniste, elle est aussi enseignante de musique arabe au conservatoire Marcel Dadi.

LE DESTIN de Youssef Chahine

Egypte, France - 1997 - 2h15 - couleurs - DCP - Distribution : Tamasa
Avec Nour El-Cherif, Layla Eloui, Mahmoud Hemida...

Au XIIe siècle, dans l'Andalousie régie par les Arabes, le philosophe Averroès est nommé juge. Ses sentences sont diversement appréciées, en particulier par les opposants au pouvoir qui cherchent à s'en servir pour renverser le calife.

Film restauré en 4K au laboratoire Éclair Ymagis par Orange Studio, MISR International Films et la Cinémathèque française avec le soutien du CNC.

CAHIER DES CHARGES

PARTICIPATION – ENGAGEMENTS

L'ADRC pourra financer 10 conférences à partir du 14 novembre. Conformément à ses missions d'intérêt général, l'ADRC veille à permettre l'accès à cette conférence aux salles économiquement fragiles. Ainsi, elle gèrera cette action en fonction de cet impératif.

L'ADRC se réserve le droit de refuser la demande d'une salle qui ne remplirait pas les conditions définies ci-après.

CONDITIONS DE LOCATION DU FILM

■ La/les projection(s) donne(nt) lieu à une déclaration des recettes selon la procédure commerciale habituelle (billetterie CNC).

Le film ne fait pas l'objet de minimum garanti (partage des recettes à hauteur de 50 %).

■ Il est demandé à la salle d'organiser, au minimum, une séance en accompagnement de l'animation.

■ La mise à disposition du DCP sera effectuée par l'ADRC aux conditions habituelles (transport à la charge de la salle).

PROGRAMMATION DU FILM

Chaque salle participante s'engage à :

■ Être à jour de sa cotisation d'adhésion à l'ADRC.

■ Programmer la conférence sur un horaire adapté.

■ Adresser la demande de réservation du film et de la conférence auprès de l'ADRC au minimum un mois à l'avance la tenue effective de celle-ci.

■ Respecter les dates et conditions de programmation confirmées par l'ADRC.

■ Communiquer sa programmation à l'ADRC (jour + horaire) par e-mail : patrimoine@adrc-asso.org

■ Communiquer à l'ADRC les résultats de l'action, quantitatifs (détails des entrées des séances) et qualitatifs (photos, revue de presse).

ACCUEIL DE L'INTERVENANTE

Il est demandé à chaque salle :

■ De contacter préalablement l'intervenante et de l'accueillir à son arrivée (gare, aéroport...) et l'accompagner sur les lieux de la conférence.

■ De prendre en charge les repas et l'hébergement de l'intervenante en hôtel ou chambre d'hôte.

■ De mettre à disposition le matériel non transportable nécessaire à la réalisation de la conférence.

■ De respecter la fiche technique fournie.

■ D'effectuer en amont un test de projection des fichiers envoyés préalablement par l'intervenante, le cas échéant

COMMUNICATION DE L'ÉVÉNEMENT

La salle s'engage à :

■ Faire figurer l'opération en apposant les logos de l'ADRC sur tous les supports de communication du cinéma.

■ Utiliser les affiches et le matériel à commander directement auprès du distributeur (Tamasa).

■ Utiliser le document édité par l'ADRC à l'occasion de la rétrospective Youssef Chahine disponible gratuitement pour les salles et les publics. Les commandes sont à effectuer auprès de Distribution Service Publicité – www.distri-service.com.

■ Mettre en œuvre une communication adéquate en direction du public et faire la promotion de la séance auprès des partenaires de la salle.

■ Envoyer les informations relatives à l'action aux médias (presse régionale, sites web, réseaux sociaux ...)

PRISE EN CHARGE

■ L'ADRC prend en charge Les droits d'auteur de l'intervenante qui s'élèvent à 250 € TTC par prestation, et les frais de déplacement de sur présentation des justificatifs (titres de transport).

■ L'intervenante se charge de réserver ses billets après échange avec la salle sur l'horaire d'arrivée souhaité.

■ Dans le cas où une salle souhaiterait programmer plusieurs fois la conférence, la deuxième intervention et les suivantes seront facturées directement à la salle par l'intervenante.

FICHE TECHNIQUE

Projection sur l'écran d'extraits vidéo et d'images fixes à partir de l'ordinateur de l'intervenante.

Ordinateur : HDMI, Jack 3.5mm

Sonorisation du violon : câble XLR pour brancher le micro de l'intervenante (DPA 4099) + alimentation fantôme 48

TARIF

La salle est responsable de la politique tarifaire pratiquée pour cette séance, en accord avec le distributeur.



Amal Guerhazi

FICHE À NOUS RETOURNER

Vous souhaitez proposer dans votre salle cette conférence financée par l'ADRC.

Nous vous remercions de nous retourner cette fiche de renseignement à : patrimoine@adrc-asso.org

Nous vous répondrons dans les plus brefs délais.

VOUS

NOM DE LA SALLE : _____

CONTACT DU RESPONSABLE DE LA PROGRAMMATION : _____

CONTACT DU RESPONSABLE TECHNIQUE : _____

LA SÉANCE

DATE : _____ HORAIRE : _____

COMMUNICATION MISE EN PLACE

PARTENARIAT(S) ENVISAGÉ(S)

ESTIMATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE L'INTERVENANT

COMMENTAIRES